

Burundi : Libération d'une avocate incarcérée plus de deux semaines

@rib News, 01/08/2011 â€“ Source Xinhua L'avocate Suzanne Bukuru du barreau de Bujumbura a Ã©tÃ© libÃ©rÃ©e lundi vers 9h00 locales (07h00 GMT) aprÃ©s avoir passÃ© 17 nuits Ã la prison centrale de Mpimba, la plus grande prison de Bujumbura et du pays. Pour l'ordre des avocats du Burundi, c'est une grande satisfaction et la mÃªme dÃ©cision de la libÃ©rer devrait Ãªtre prise Ã l'endroit de leurs deux autres confrÃ©res encore dÃ©tenus.

Ã«Ã C'est avec une grande joie que nous avons appris la libÃ©ration de notre client et consoeur Me Suzanne Bukuru au moment oÃ¹ nous nous prÃ©sentions devant le juge siÃ©geant en charge de conseil au tribunal de grande instance de Bujumbura (Mairie) pour demander sa libÃ©ration. Ã a indiquÃ© Me Gabriel Sinarinzi, un des avocat de Me Suzanne Bukuru qui vient finalement d'Ãªtre libÃ©rÃ©e. Il a Ã©tÃ© rejoint dans ses propos par le porte-parole du barreau de Bujumbura Me Sylvestre Banzubaze qui demande cette fois la libÃ©ration de deux autres avocats de Bujumbura qui sont incarcÃ©rÃ©s depuis la semaine derniÃ©re. Ã«Ã Nous espÃ©rons que la mÃªme mesure sera prise pour nos confrÃ©res Me Isidore Rufyikiri le bÃ©tonnier et Me FranÃ§ois Nyamoya parce que les Ã©lÃ©ments mis Ã leurs charges ne peuvent pas justifier une poursuite quelconque. Alors nous en appelons Ã la bonne volontÃ© du ministÃ©re public pour que ces magistrats puissent subir les mÃªmes traitements que Me Suzanne Bukuru, le plus tÃªt possible parce que un jour passÃ© en prison, je le considÃ©re volontiers comme un jour passÃ© dans une salle de rÃ©animation. Ã», a pour sa part indiquÃ© Me Sylvestre Banzubaze. Me Suzanne Bukuru avait Ã©tÃ© Ã©crouÃ©e le 15 juillet 2011 pour avoir facilitÃ© le travail d'une Ã©quipe de journalistes franÃ§ais mission au Burundi pour enquÃªter sur une affaire de viol commis par un franÃ§ais rÃ©pondant au nom de Patrice Faye Ã l'endroit de six filles mineures. Le travail fait par l'avocate avait alors Ã©tÃ© interprÃ©tÃ© par la justice qui l'a emprisonnÃ©e comme relevant de la complicitÃ© avec les espions, ce qu'elle avait avec ses avocats contestÃ© surtout que lesdits journalistes avaient pris le soin de demander l'accrÃ©ditation en bonne et due forme et qu'ils l'avaient eu de la part de l'instance habilitÃ©e, le Conseil National de la communication. Me FranÃ§ois Nyamoya est quant Ã lui poursuivi dans une affaire d'assassinat d'un ancien reprÃ©sentant de l'OMS au Burundi, le Dr Kassim Manlan, oÃ¹ il est accusÃ© d'avoir subornÃ© des tÃ©moins en faveur de sa soeur qui Ã©tait emprisonnÃ©e pour Ãªtre une des commanditaires de cet assassinat. Cette affaire d'assassinat remonte Ã 2003. La justice burundaise a emprisonnÃ© le bÃ©tonnier Me Isidore Rufyikiri lâ€™accusant d'avoir insultÃ© la magistrature burundaise lorsque Me Suzanne a Ã©tÃ© emprisonnÃ©e. Au moment d faits, il avait traitÃ© le magistrat qui l'a emprisonnÃ©e d'Ãªtre parmi les Ã«Ã petits hommes et petites filles qui font honte Ã la justice. Ã». Ce qu'il ne nie pas arguant que de par la loi, il n'a injuriÃ© personne nommÃ©ment. Plusieurs voix s'Ã©levaient pour demander la libÃ©ration de Me Suzanne Bukuru et continuent mÃªme aujourd'hui cette fois pour la libÃ©ration des deux autres avocats. Les cris viennent tant de lâ€™intÃ©rieur que de l'extÃ©rieur du pays, surtout dans le monde des dÃ©fenseurs c droits.